

**|| Permanence du Maire 24 Mars**

Joseph THEBAULT, Maire, assurera une permanence sur rendez-vous, en mairie, le samedi 31 mars de 9h30 à 12h.

**|| Carte grise et permis de conduire**

Après la carte d'identité et le passeport, c'est au tour des démarches du permis de conduire et de la carte grise de connaître une révolution numérique dans le cadre du PPNG (Plan Préfectures Nouvelle Génération) avec la fin du guichet au profit du 100% en ligne, depuis le 6 novembre 2017. Cela doit permettre aux préfectures et sous-préfectures de se recentrer sur d'autres missions et constitue un gain de temps non-négligeable pour les conducteurs habitués aux files d'attente au guichet. Toutes ces démarches en ligne sont gratuites et il faut soit un compte ANTS, soit un compte France Connect (déjà utilisé pour consulter son solde de points en ligne).

Nous vous rappelons qu'un ordinateur est à votre disposition en mairie pour vos demandes en ligne.

**|| Carte scolaire**

Quelle que soit leur domiciliation sur la commune, les élèves de Bédée sont rattachés aux établissements publics suivants :

- à Montauban pour les collégiens.
- à Montfort pour les lycéens.

Pour les établissements privés, inscriptions à Montfort pour les collégiens et à Montauban pour les lycéens

Des dérogations à ces rattachements peuvent cependant être accordées, mais elles sont conditionnées au nombre de places disponibles dans les véhicules.

Inscrire son enfant dans un établissement différent de l'établissement de secteur représente donc un risque car le transport scolaire vers cet établissement hors secteur ne sera pas systématiquement accordé.

Par ailleurs les possibilités de prise en charge d'élèves en dérogation de scolarité ne peuvent être confirmées aux familles que vers la fin octobre.

**|| Transports scolaires**

Depuis le 1er janvier 2018, les compétences en matière de transports scolaires et transports interurbains sont exercées par la Région Bretagne. Vous trouverez ci-dessous les nouvelles coordonnées du service des Transports d'Ille-et-Vilaine :

Adresse postale:

Conseil régional de Bretagne  
Direction des transports et des mobilités  
Service transports de l'Antenne de Rennes  
283 avenue du Général Patton - CS21101  
35711 Rennes Cedex 7

Mail: [antennederennes.transports@bretagne.bzh](mailto:antennederennes.transports@bretagne.bzh)

Numéros de téléphone:

Pour les usagers : 0 811 02 35 35 (transport scolaire) et 0 810 35 10 35 (transport interurbain illenoo)

**|| Changement des horaires de la Poste**

A compter du 26 février 2018, les horaires de la POSTE changent : Lundi : fermé, mardi au vendredi : 9h00/12h00 – 14h30/17h30, Samedi : 9h00/12h00

**|| Se protéger sur internet**

Internet est un espace de liberté où chacun peut communiquer et s'épanouir. Les droits de tous doivent y être respectés, pour que la « toile » reste un espace d'échanges et de respect. C'est

pourquoi les pouvoirs publics mettent un portail à votre disposition. En suivant ce lien ; <https://www.internet-signalment.gouv.fr> et en cliquant sur le bouton « SIGNALER », vous pouvez signaler les contenus ou comportements illicites, auxquels vous seriez retrouvés confrontés au cours de votre utilisation d'Internet.

Vous trouverez également sur ce site des pages d'information, ainsi que des conseils de spécialistes pour mieux vous protéger et protéger vos proches dans leur utilisation de l'Internet.

**|| Elagage des plantations le long des voies et chemins**

Les propriétaires des parcelles limitrophes des voies et chemins communaux ont l'obligation d'élaguer les plantations qui les bordent (arbres, haies, arbustes, taillis...). L'article D. 161-24 du code rural, stipule que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées par les propriétaires ou exploitants. Le non-respect de ces obligations peut rendre la route très dangereuse surtout pour les agents qui collectent les ordures ménagères.

Le Maire peut faire usage de sanctions pour contraindre les propriétaires à élaguer leurs végétaux le long des voies et chemins communaux.

Le SMICTOM demande que les végétaux soient taillés sur une hauteur de 4 mètres et qu'en aucun cas ils ne gênent le passage des véhicules, ce qui pourrait mettre en jeu la responsabilité civile des propriétaires.

Par ailleurs, chaque année les chutes des arbres et l'usure par frottement des branches sur les câbles constituent une cause importante de dérangement sur le réseau des lignes téléphoniques et électriques.

Enfin, il est rappelé que l'article L65 du Code des Postes et Télécommunications prévoit une amende de 1500€ par câble endommagé.

**|| Portes ouvertes lycée Saint-Nicolas**

Portes ouvertes Lycée Saint Nicolas la Providence, 28 rue de Rennes à Montauban de Bretagne, le **Vendredi 16 mars de 17 h à 19 h 30 et Samedi 17 mars de 9 heures à 12 heures.**

Dans le cadre de la Porte Ouverte un forum des métiers de l'Animation du Sanitaire et du Social aura lieu le samedi 17 mars de 9 h à 12 h. Vous pourrez ainsi échanger avec des anciens élèves, des professionnels qui vous présenteront leur parcours de formation, leurs tâches quotidiennes, les aptitudes requises pour exercer ces métiers ainsi que les aspects positifs et négatifs, les évolutions possibles ou perspectives.

Dès juin 2018, création d'un nouveau Pôle professionnel Services aux Personnes qui permettra aux élèves de Bac Pro de se former dans les conditions réelles du milieu professionnel.

**|| Les Classes 8**

**22 avril**

La fête des classes 8 aura lieu le dimanche 22 avril. Afin de préparer cette belle fête, nous vous invitons à vous inscrire auprès de René MORAND 06.08.99.09.63 ou René COLLIN 02.99.09.34.79

Le détail de la journée vous sera communiqué dans le Flash-Infos d'avril.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

**PRESENTS** : Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoints**, Bernard BROUAZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN (à 20h15), Agnès GODREUIL (à 20h30), Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Béatrice GAYVRAMA, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE, Sébastien GOUDARD, David PIPLIN, Christelle TESSIER, Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET.

**EXCUSEES/ PROCURATIONS** : Chrystel BROUCHON à Elisabeth ABADIE, Sophie RABORY à Jean-Paul OLLIVIER, Sylvie POIZAT à Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC à Hervé BOUSSION.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Elisabeth ABADIE.

## **COMPTE RENDU DU 11 DECEMBRE 2017**

A l'exception d'une abstention (*Hervé BOUSSION pour Christelle CALLAREC qui était absente le 11 décembre*), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (24) approuve le compte-rendu de cette séance.

## **ETUDE DE CREATION DE COMMUNE NOUVELLE**

Monsieur Le Maire rappelle que ce point de l'ordre du jour a été annoncé le 18 décembre dernier, lors de la réunion de travail des deux conseils municipaux de Bédée et Pleumeleuc. Il rappelle les éléments de contexte entre les communes limitrophes de Bédée et Pleumeleuc :

- la proximité géographique qui tend à s'accroître,
- l'identification au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brocéliande approuvé le 19 décembre 2017 d'un Pôle d'Equilibre Principal constitué des deux communes réunies,
- le poids important de l'ensemble des deux territoires en superficie et en nombre d'habitants,
- des problématiques communes qui se font de plus en plus présentes,
- des associations regroupées et des services municipaux qui travaillent déjà ensemble.

Dans ce contexte, les élus de Bédée et de Pleumeleuc se rencontrent régulièrement afin d'échanger sur les enjeux et dossiers communs. En janvier 2016, une étude comparative sur les organisations respectives des deux communes a été présentée aux bureaux municipaux réunis.

Le devenir des deux communes au regard de leurs capacités d'intervention, du service à apporter à la population fait aussi partie des réflexions en cours. En octobre et novembre 2017, a été abordée l'idée d'évoluer vers une commune nouvelle et de lancer une démarche en ce sens lors de rencontres entre les Maires respectifs. Le 2 décembre, les deux bureaux municipaux se sont rencontrés pour examiner le lancement de l'étude. Cette rencontre s'est suivie d'une réunion de travail des deux conseils municipaux réunis le 18 décembre 2017.

De ces échanges, sont ressorties les volontés suivantes :

- renforcer le pôle Bédée-Pleumeleuc au sein du SCoT, de l'intercommunalité et du Département,
- mutualiser et optimiser le mode de gestion des communes,
- maintenir et optimiser les capacités financières des communes au sein de la commune nouvelle,
- donner un nouvel élan aux élus municipaux pour construire un projet commun au sein de l'intercommunalité.

Lors de cette réunion, la procédure de création d'une commune nouvelle a été présentée.

Au préalable, il est nécessaire d'étudier tous les aspects relatifs à l'organisation et au fonctionnement d'une commune nouvelle, dont la population avoisinerait 7 500 habitants. Les aspects à étudier concerneront :

- 1er axe : le projet politique,
- 2ème axe : les aspects financiers et fiscaux,
- 3ème axe : le projet d'organisation articulé autour de la gouvernance et des services municipaux,
- 4ème axe : la communication avec plusieurs supports à l'intention de la population.

La démarche d'étude est prévue d'ici à l'automne, avec un aboutissement envisagé en octobre/novembre. À cette période, les conseils municipaux seront invités à délibérer sur la création d'une commune nouvelle entre les communes de BEDEE et PLEUMELEUC, entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour mener à bien cette étude, les communes seront assistées d'un cabinet de conseil ayant déjà accompagné des communes sur des démarches analogues. Afin d'officialiser le lancement de l'étude de création de la commune nouvelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de formaliser un même vœu avec la commune de Pleumeleuc.

Les débats ont porté sur :

- la consultation de la population sur la décision de création.

Michel HALOUX rapporte que des habitants s'interrogent sur l'organisation d'un référendum. Joseph THEBAULT, Maire, précise que la décision de création, encadrée par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, relève de la seule compétence des conseils municipaux. Un référendum décisionnel ne peut pas intervenir à la place du vote du conseil municipal. En revanche, la population sera associée à l'avancement de l'étude lors de forums, réunion publiques, et diverses modalités qui vont être mises en place. Sur ce point, Philippe BOUCHET indique qu'il revient au conseil municipal élu, qui représente la population, de prendre la décision de création d'une nouvelle. En revanche, le choix du nom pourra être soumis aux habitants.

- la rapidité d'engagement de ce dossier.

Élisabeth ABADIE ajoute que la réflexion, sur un délai relativement court, n'est pas forcément perçue de manière positive. Sur le délai, Joseph THEBAULT indique d'abord que cette évolution vers une commune nouvelle semblait inéluctable. Lors des tables rondes d'élaboration du SCoT, qui ont identifié les deux communes en pôle d'équilibre principal, cette évolution était une évidence pour les élus des autres communes. Avec ce statut, c'est dorénavant à cette échelle que les projets et services aux habitants devront être identifiés et réfléchis. Cependant,

c'est lors d'une rencontre avec l'Association des Maires, en novembre, que le calendrier a été communiqué. L'élection du conseil municipal de la commune nouvelle en 2020 suppose de l'avoir créée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La création prend la forme d'un arrêté préfectoral, pris après un vote favorable des 2 conseils municipaux. Cette échéance a précipité la réflexion avec des réunions qui sont intervenues en décembre.

Betty GAYVRAMA ajoute qu'il va falloir expliquer la démarche à la population pour la rassurer. Philippe BOUCHET conforte cet avis en indiquant que la communication est un élément important. Agnès GODREUIL considère que des débats menés sur plusieurs mois sont une forme de consultation.

- L'intégration de la commune de La Nouaye.

Hervé BOUSSION relève l'intérêt de cette réflexion et demande quelle est la position de la commune de La Nouaye. Bernard BROUAZIN demande si cette commune pourrait être intégrée à l'étude.

Joseph THEBAULT rappelle qu'il existe une mutualisation avec La Nouaye concernant des prestations techniques. Lors de la mise en place de ce partenariat en 2016, l'idée d'une commune nouvelle entre les deux communes n'a jamais été évoquée. En tant que Maire de la commune la plus importante, Joseph THEBAULT indique qu'il ne se serait pas permis de proposer une commune nouvelle à des communes limitrophes plus petites ; ni à La Nouaye, ni à Pleumeleuc. C'est Patricia COUSIN, Maire de Pleumeleuc qui en a pris l'initiative. Après la réunion du 18 décembre, les 2 maires ont d'abord avisé le Président de Montfort Communauté, puis les Maires lors du bureau communautaire du 21 décembre. La Maire de La Nouaye était souffrante, et donc absente. Joseph THEBAULT l'en a informée par téléphone le lendemain. Une rencontre est intervenue peu après. Il serait compliqué d'intégrer La Nouaye à la réflexion déjà engagée. Cela rendrait l'organisation encore plus complexe. Par contre, cela sera envisageable au cours du prochain mandat.

- La fiscalité et les ressources fiscales.

Joseph THEBAULT indique qu'entre les deux communes, les taux de la fiscalité communale n'ont pas des écarts importants. Michel HALOUX demande s'il n'y aurait pas lieu d'adopter le même taux avant la création. Ces aspects seront analysés lors de l'étude. Joseph THEBAULT rappelle que les zones d'activités économiques communautaires se situent, à titre principal, sur les deux communes qui sont de gros contributeurs de fiscalité professionnelle. La commune nouvelle permettra de consolider les ressources financières, mais les dotations n'augmenteront pas de manière substantielle.

Vote à bulletins secrets. A l'exception de 2 abstentions, par 22 voix pour, et 3 voix contre, le Conseil Municipal :

- Emet le vœu d'étudier la création d'une commune nouvelle entre les communes de BEDEE et PLEUMELEUC,  
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette étude avec son homologue, Maire de Pleumeleuc.

#### **MEDIATHEQUE : SUBVENTION / FONDS MULTIMEDIA**

Elisabeth ABADIE, Adjointe « Culture Tourisme, Communication », indique que le Département participe aux dépenses d'achats de documents multimédias des médiathèques. Le taux est plafonné à 50% du coût

prévisionnel des achats. Les dossiers de demandes doivent être déposés avant le 31 janvier. Le Comité de pilotage territorial constitué pour suivre le Contrat Départemental de territoire rendra un avis avant le 30 avril. La programmation sera ensuite soumise à l'instance communautaire, puis au Conseil Départemental pour décision définitive. Monsieur le Maire propose de solliciter cette subvention sur 15 000 € d'achats.

A l'unanimité, le Conseil Municipal la sollicite et mandate Le Maire à l'effet de transmettre la demande au Conseil Départemental.

#### **EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

En décembre, le Conseil Municipal a sollicité une aide financière de l'État (DETR) pour des travaux prévus à l'église. Il s'agit de consolider la façade par la rénovation du parement de l'église. La tranche 1 portera sur le flanc Ouest de l'église, correspondant à l'entrée principale. Les travaux s'élèvent à 206 000€ HT.

Le Département subventionne les travaux des églises non classées monuments historiques, au taux de 20% modulé, soit 25,4%, pour les communes de moins 5000 habitants. La subvention attendue représente 52 324 €.

Le dossier de consultation des entreprises a été examiné par l'architecte-conseil du département. Elle a validé le diagnostic effectué en interne par le directeur du service technique, qui dispense la commune de devoir faire une autre étude technique préalable.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite cette aide et mandate Le Maire à l'effet de transmettre le dossier à l'Agence Départementale du Pays de Brocéliande.

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession :

- des parcelles situées au 12 rue de Rennes (60 m<sup>2</sup>), sur lesquelles existe un bâtiment commercial,
- des parcelles non bâties au 8 rue de St-Brieuc (189 m<sup>2</sup>).

#### **INFORMATIONS**

- Dates des prochaines commissions,
- Réunion du groupe projet médiathèque,
- Réunion de préparation des Bédiévales,
- Réunions du plan alimentaire territorial conduit par Montfort Communauté ; comité restreint le 12/02 puis un groupe élargi le 21 février (Agnès BOUVET).
- Au Conseil Communautaire du 18 décembre, le Président avait envisagé de soumettre au vote les attributions de compensation 2018 à verser aux communes. Ces montants diminuent avec les transferts de charges des zones d'activités. Suite au vote défavorable de Pleumeleuc pour des questions de procédure, il envisageait de soumettre des montants différents de ceux du rapport de CLECT, validé par les conseils municipaux. Joseph THEBAULT, indique qu'un bureau communautaire a été organisé avant le conseil communautaire. Ce sont finalement les montants du rapport de CLECT qui ont été soumis au vote.

**Prochaines séances : 19/02 et 12/03 à 20h00**

## ASSOCIATIONS – ANIMATIONS

**Vente cartes de pêche** **Samedi 3 mars**  
Jacques GOUDARD et Philippe BENOIST, président et trésorier de l'association « la Gaule d'Iffendic » tiendront une permanence au point Infos Tourisme de la mairie, **le samedi 3 mars**, de 9h00 à 12h00. Ils pourront vous délivrer la carte de pêche départementale et répondre à vos questions.

**Collecte de sang** **Jeudi 15 mars**  
« **Don de sang : réserves faibles. Venez donner maintenant, c'est urgent !** »  
Collecte de sang, le jeudi 15 mars de 14h30 à 19h00 à la salle polyvalente.

**UNC Bédée-La Nouaye**  
Inscriptions des nouveaux adhérents et repas de l'association, le samedi 17 mars. L'association tiendra une permanence, au centre social, le vendredi 9 mars de 11h à 12h afin de prendre les réservations.

**Théâtre : Saltimbreizh**  
« **Sœurs toi de là !** »  
*Philippe est un éternel éconduit et cela désespère ses sœurs qui se mettent en tête de lui donner une leçon de séduction. En guise de cobaye, pour tester leur méthode, la voisine d'en bas fera très bien l'affaire. Mais est-ce une bonne idée ? Réponse les 17, 18, 23, 24 et 25 mars.*  
- Samedi 17 mars, 21h, dimanche 18 mars, 15h  
- Vendredi 23 mars, 21h, Samedi 24 mars, 21h, dimanche 25 mars, 15h  
Adulte : 6€. Gratuit pour les moins de 12 ans  
Réservez par e-mail ou au 06 83 47 41 86

Réservez votre dimanche 8 avril !



Nombreuses animations gratuites

Restauration sur place

### Agenda avril

- **Samedi 07** repas dansant – Américan dream 35 (S.P.)
- **Dimanche 08** Les Bédiévales 2018 (jardin médiéval)
- **Dimanche 15** Thé dansant – Club du Beau chêne (S.P)
- **Samedi 21** Chants - chorale Fa Si La Musique (C.S)

### Petit déjeuner à la ferme **15 avril**

Le dimanche 15 avril, à partir de 9 heures, l'école Saint-Michel organise un petit déjeuner à la ferme, chez Gwenaëlle et Michel DELACROIX au lieu-dit « Le Coudray Chapon » (route de Breteil).

Au programme ; Visite de la ferme, piscine de paille, circuit petit tracteur et autres animations. Tarifs : 5€ (3€ pour les enfants <11 ans). Réservation conseillée au 06 95 49 38 76. Possibilité de galette-saucisse le midi.

Pour le flash d'avril, transmettez vos articles par mail au plus tard le 18/03 : [flash.bedee@orange.fr](mailto:flash.bedee@orange.fr)

**Pharmacie de garde : contacter Résogarde au 3237**

**THEATRE BEDEE**  
LES SALTIMBREIZH PRESENTENT

**SŒURS TOI DE LA !**  
Une pièce COMIQUE et INEDITE de  
Virginie Van Acker

**Samedi - Dimanche**  
**17 et 18 mars**

**Vendredi - Samedi - Dimanche**  
**23, 24 et 25 mars**

21h vendredi et samedi  
15h dimanche

**SALLE POLYVALENTE**  
**BÉDÉE** TARIF : 6 € (+ DE 12 ANS)

RESERVATION 06 83 47 41 86

**BÉDÉE**  
Salle polyvalente

**LOTO**  
Animé par JCO

**Vendredi 16 mars 2018 à 20h**  
(ouverture des portes 18h00)

1 bon d'achat de <b>400 €</b>	1 Téléviseur LED
1 bon d'achat de <b>200 €</b>	1 Pack tablette numérique
1 bon d'achat de <b>100 €</b>	1 Imprimante scan
1 bon d'achat de <b>100 €</b>	1 Super lot surprise
1 bon d'achat de <b>100 €</b>	Et de nombreux autres lots...
1 bon d'achat de <b>100 €</b>	
5 bons d'achat de <b>50 €</b>	
5 bons d'achat de <b>40 €</b>	
5 bons d'achat de <b>30 €</b>	

ORGANISATION

3 € le carton  
8 € la plaque de 3  
15 € la plaque de 6 + 1 carton gratuit

Buvette et restauration sur place